

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 8 février 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance du 6 février 2012

2012 DPE 22G Approbation de la contribution écrite du Conseil de Paris au débat public « Crue Seine Bassée ».

Mme Anne LE STRAT, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général,

Vu le projet de délibération en date du 24 janvier 2012 par lequel M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, soumet à son approbation la contribution écrite du Conseil de Paris au débat public « Crue Seine Bassée » ;

Sur le rapport présenté par Mme Anne LE STRAT au nom de la 4e Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvée la contribution écrite du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général, au débat public « Crue Seine Bassée » qui se tient du 2 novembre 2011 au 17 février 2012 et qui porte sur le projet d'aménagement de la Bassée pour lutter contre les inondations en Ile-de-France.

Article 2 : M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, est autorisé à communiquer cette contribution à la Commission particulière du débat public.